

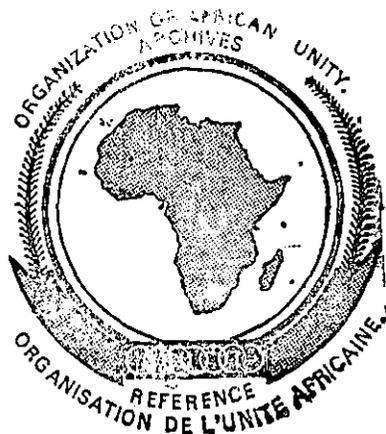


ADDIS ABABA

CONSEIL DES MINISTRES  
Dix-septième session ordinaire  
Addis-Abéba. Juin 1971

CM/402  
Add.1

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF  
SUR LE SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMMISSION  
SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE  
(CSTR)



# TABLE DES MATIERES

	page
Introduction .....	1
A. <u>Projets en cours de réalisation</u> .....	2
a) Campagne Conjointe contre la Peste Bovine en Afrique (PC.15) .....	2
b) Recherche céréalière et production de graines alimentaires (PC.26).....	3
c) Exploitation des plantes médicinales et de la pharmacopée traditionnelle africaines (PC.27)	4
d) Campagne Conjointe contre la Péripleumonnie Contagieuse des bovidés (PC.28) .....	5
e) Création de Centres de quarantaine de Plantes en Afrique .....	6
f) Formation d'inspecteurs phytosanitaires en Afrique .....	7
g) Recherche et contrôle en matière de Trypanosomiase .....	7
B. <u>Réunions techniques</u> .....	8
C. Le Conseil Scientifique de l'Afrique .....	10
D. <u>Bureaux techniques</u> .....	12
1) le Bureau Phytosanitaire Interafricain (IAPSC)	12
2) le Bureau Interafricain des Sols (BIS).....	13
3) le Bureau Interafricain des Ressources Animales (IBAR).....	14
4) le Bureau des Publications .....	16
5) Commission Conjointe FAO/DMS/STRC pour l'Alimentation et la nutrition .....	16
E. Liste du Personnel du Secrétariat Exécutif et de ses bureaux secondaires.....	18

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LE SECRETARIAT  
EXECUTIF DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA  
RECHERCHE (CSTR)

Introduction

Les activités du Secrétariat Exécutif se sont poursuivies comme par le passé. Des rapports spéciaux traitant des principaux projets en cours sont soumis au Conseil.

Le Secrétariat Exécutif voudrait de nouveau rappeler que ses activités ont doublé au cours des quatre dernières années et que son budget régulier n'a pas augmenté pour autant de façon sensible. Aussi l'effectif de son personnel reste bien au dessous de ses besoins pour l'exécution de ses tâches. Alors que le budget du Secrétariat avec ses 4 bureaux régionaux reste maintenu à 400.000 dollars américains, la commission a bénéficié de crédits importants octroyés par des agences donatrices pour la réalisation de ses divers projets. Les divers projets dans les états membres ont reçu 2.410.000 dollars américains au cours de l'année écoulée. Cette somme se répartit comme suit :

- (i) Campagne de vaccination contre la peste bovine en Afrique orientale = 1.067.000 dollars américains ;
- (ii) Formation de techniciens du cadre moyen = 770.000 dollars américains ;
- (iii) Travaux d'expansion des laboratoires de production de vaccins = 128.000 dollars américains ;
- (vi) Recherches sur les principales céréales en Afrique occidentale et centrale = 445.000 dollars américains.

L'apport financier des états membres dans le cadre de l'exécution des projets précités demeure louable. Il a permis à ceux-ci de bénéficier d'une assistance étrangère supplémentaire sur les plans technique et financier.

## A. PROJETS EN COURS D'EXECUTION

Les projets en cours d'exécution sont les suivants :

- (a) Campagne Conjointe contre la peste bovine en Afrique (PC.15)
- (b) Recherches céréalières et production de grains alimentaires (PC.26)
- (c) Exploitation des plantes médicinales et de la pharmacopée traditionnelle africaines
- (d) Campagne conjointe contre la péripneumonie contagieuse des bovidés (PC.28)
- (e) Création de centres de quarantaine de plantes en Afrique (PC.29)
- (f) Formation d'inspecteurs phytosanitaires en Afrique
- (g) Recherche et contrôle en matière de trypanosomiase.

Le présent rapport traite brièvement des activités énumérées ci-dessus:

### (a) Campagne Conjointe contre la Peste Bovine en Afrique (PC.15)

La campagne conjointe contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse des bovidés se poursuit avec satisfaction en Afrique orientale. La phase IV qui a couvert le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Soudan, une partie de la Somalie et de l'Ethiopie vient de voir la fin de sa deuxième année de vaccination ; elle est depuis rentrée dans sa troisième et dernière année vaccinale. Les États membres concernés ont activement participé aux diverses activités de la campagne ; c'est ainsi que même pendant le stade primaire actuel du programme, aucun cas de peste bovine n'a été signalé dans ces états. Un document séparé détaillé traitant de cette question a été soumis au Conseil.

(b) Recherches céréalières et production de grains alimentaires (PC.26)

Les recommandations de la première conférence patronnée par la CSTR/OUA tenue à Zaria (Nigéria) en octobre 1969 ont notamment porté sur la convocation en juillet 1971 par l'OUA d'un colloque sur les facteurs d'environnement influençant le rendement céréalier en Afrique tropicale.

Sont inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

1. Potentiel photosynthétique aux tropiques
2. Facteurs climatiques limitant le rendement
3. Semailles
4. Nitrogène et phosphore
5. Autres éléments
6. Erosion.

La conférence groupera les cadres techniques travaillant dans le domaine de la recherche céréalière dans les états membres et les délégués des organisations internationales intéressées à la recherche sur les céréales.

Le coordonnateur désigné par la CSTR/OUA dans le cadre de ce projet était un expert étranger. A présent le Directeur du Bureau Interafricain des Sols assure la coordination du programme ; le coordonnateur adjoint doit être nommé par les agences donatrices.

L'USAID a octroyé 445.000 dollars américains sous forme d'assistance étrangère pour la réalisation du projet.

Des trouées ont été effectuées dans plusieurs pays de l'Afrique occidentale et centrale au cours desquelles des chercheurs dans le domaine de l'amélioration du millet, du maïs, du sorgho et des légumes ont été sélectionnés pour participer à un programme de perfectionnement.

La Commission Scientifique Technique et de Recherche prépare un bulletin traitant des céréales à distribuer aux états membres, universités africaines et spécialistes travaillant en Afrique.

(c) Exploitation des plantes médicinales et de la pharmacopée traditionnelle africaines

Conformément à la recommandation du premier colloque sur les plantes médicinales et la pharmacopée traditionnelle africaines et à la recommandation du Conseil Scientifique de l'Afrique, la CSTR/OUA assure le financement de projets susceptibles de conduire à l'exploitation économique des plantes médicinales dans les centres de recherches. Le premier de ces projets a déjà démarré à l'Université d'Ife (Nigéria). Les objectifs visés consistent à explorer les réserves locales d'éléments curatifs potentiels et les moyens de les transformer localement. Les avantages économiques et sanitaires de ce projet sont, certes, l'exploitation de nos ressources locales et la création d'emplois. Un bulletin trimestriel traitant des nouvelles découvertes réalisées dans le cadre du projet sera mis en circulation au niveau des états membres et des universités africaines. Des projets similaires poursuivent leurs activités aux Universités du Caire, de Dakar et à l'Université de l'Afrique orientale. Le Secrétariat exécutif se propose d'encourager tous les établissements d'enseignement supérieur à entreprendre ce programme de recherche et à le poursuivre avec détermination. Des démarches seront effectuées dans un très proche avenir auprès des agences donatrices pour déterminer les possibilités d'octroi de fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet.

(d) Campagne Conjointe contre la péripneumonie contagieuse des bovidés en Afrique occidentale et centrale (PC.28)

L'une des recommandations issues de la réunion de Kinshasa sur la péripneumonie contagieuse des bovidés a demandé au Secrétariat exécutif de la CSTR/OUA de préparer le terrain en vue du démarrage d'une action commune contre la péripneumonie contagieuse des bovidés. Le Secrétariat a chargé un sous-comité du panel OUA/FAO/OIE/ d'Experts sur la péripneumonie d'étudier la situation en détail et lui soumettre un rapport face aux multiples difficultés inhérentes à la mise sur pied d'un tel projet d'éradication.

Le rapport du sous-comité confirma l'avis du panel d'Experts qui s'est penché sur la question en 1967 à savoir que le contrôle et éventuellement l'éradication de la péripneumonie sont possibles dans le cadre d'une campagne conjointe.

Tenant compte de ce rapport, le Secrétariat exécutif de la CSTR/OUA convoqua en 1970 la réunion d'un comité régional de coopération technique composé des sous-groupements régionaux de l'Afrique occidentale et centrale pour arrêter les modalités de la mise sur pied d'une campagne conjointe contre la péripneumonie contagieuse des bovidés. Des délégués de l'OERS, du Conseil de l'Entente, de l'OCAM, de la Commission du Niger et de la Commission du Lac Tchad participèrent à la réunion. Un programme officiel de travail fut élaboré et les postes de coordonnateur international, de coordonnateur adjoint, de responsables internationaux créés. Le coordonnateur international sera un cadre de l'OUA et le second poste sera réservé aux cadres désignés par les différents sous-groupements régionaux. Le coordonnateur international de l'OUA a effectué, après la réunion de juillet, une tournée dans plusieurs pays africains

../..

ou il s'est entretenu avec les responsables des sous-groupements régionaux de l'Afrique occidentale et centrale au sujet du projet. Une réunion technique est prévue au cours du premier semestre de l'année en cours pour arrêter les modalités de la coopération sur le terrain dans le cadre de ce projet. Un compte rendu détaillé des délibérations et les recommandations de la réunion sont soumis dans un document séparé.

(e) Création des centres de quarantaine de plantes en Afrique (PC.29)

Face aux dégâts infligés à l'industrie agricole dans les états de l'OUA par l'action nocive des ennemis et maladies de plantes, la création d'un certain nombre de centres de quarantaine de plantes a été proposée pour veiller à ce que les semences et matériels végétatifs importés dans une quelconque partie du continent soient tout d'abord mis en quarantaine, et à ce que de telles semences et matériels ne soient cédés aux agriculteurs que s'ils sont certifiés ne comporter aucune maladie. C'est dans ce cadre que le centre de Mugaga, Kénva, a été amélioré pour subvenir aux besoins de la bordure maritime orientale de l'Afrique ; le centre d'Alexandrie est conçu à l'intention de l'Afrique du Nord et le centre d'Ibadan à améliorer sera au service de l'Afrique occidentale humide ; de même le centre de Tananarive est à améliorer. Un nouveau centre est envisagé à Niamey à l'intention de la Zone soudanienne d'Afrique.

Le Secrétariat Exécutif a pris les mesures nécessaires en collaboration avec les Etats Membres de l'OUA concernés pour faire démarrer le projet. Les experts de l'UNDP et de la FAO ont été invités à estimer le montant nécessaire pour l'exécution de ces projets et déjà une somme de 706.000 dollars américains a

été accordée dans le cadre de l'assistance étrangère à l'un de ces centres. Des démarches sont entreprises pour l'extension ou la création d'autres centres.

(f) Formation des inspecteurs phytosanitaires en Afrique

Les objectifs de ce programme consistent à donner au personnel du cadre moyen des services de protection de plantes la formation professionnelle requise pour un meilleur accomplissement de leur tâche dans le domaine de la quarantaine de plantes, de l'inspection de plantes et du contrôle des maladies de plantes.

Une recommandation adoptée lors de la réunion de l'IAPSC à Nairobi en 1966 a demandé au Secrétariat exécutif de créer en collaboration avec la FAO et le PNUD et avec le concours des états membres de l'OUA, des centres de formation dans certaines régions du continent africain. Afin de mettre la présente recommandation en exécution, le Secrétariat a élaboré un programme de formation à l'intention des inspecteurs phytosanitaires en Afrique, programme qui a été communiqué aux états membres de l'OUA, aux universités africaines et aux divers centres de recherches.

(g) Recherches et contrôle en matière de trypanosomiase en Afrique

Des circonstances imprévues ont entraîné le report de la réunion bisannuelle du Conseil Scientifique International de Recherche sur la Trypanosomiase (CSIRT) de novembre 1970 en septembre 1971. Ce report a été décidé au cours d'une réunion du comité exécutif de la CSIRT, tenue à Nairobi après la session ordinaire du Conseil à Lagos. Cette mesure permettra à la FAO et à l'OMS de participer pleinement à la conférence. Les chercheurs pourront également mettre à jour les communications traitant des récentes activités en cours dans leurs laboratoires.

Les recherches se poursuivent aux laboratoires des Grandes Endémies à Bobo-Dioulasso (Haute Volta), Kaduna (Nigeria), au centre de recherche de l'Organisation Est-africaine de Recherche sur la Trypanosomiase (EATRO) en Ouganda, dans diverses stations de recherches situées dans les états membres de l'OUA. Tous les deux ans la réunion du conseil international de recherche sur la trypanosomiase (CSIRT) de l'OUA groupe les chercheurs dans le domaine de la trypanosomiase. Les scientifiques y examinent bon nombre de questions dont l'évolution de la recherche sur la Trypanosomiase, les méthodes de contrôle sur le terrain et les possibilités de l'éradication de la maladie dans des régions déterminées du continent. Si la réunion de 1971 atteint ses objectifs, la CSIRT deviendra le Conseil International conjoint OUA/FAO/OMS de Recherche sur la Trypanosomiase (CSIRT/OUA/FAO/OMS).

## B. REUNIONS TECHNIQUES

Le dernier rapport du Secrétariat au Conseil a fait état de toutes les réunions techniques organisées par la commission au cours de la période 1967-69. Ci-dessous figurent les réunions déjà organisées par le Secrétariat et celles en vue.

### 1970

- Comité exécutif ad hoc du Conseil Scientifique de l'Afrique (CSA) 23-24 février 1970 à Addis-Abéba
- Conférence bisannuelle de l'Association des scientifiques de l'Afrique occidentale, avril 1970 à Ibadan
- Troisième réunion du Conseil Scientifique de l'Afrique (CSA) 20-23 avril 1970 au Caire
- Réunion annuelle de revue tenue dans le cadre du PC.15 novembre 1970 à Kampala
- Premier comité régional de coopération technique composé de l'OUA et des sous-groupements régionaux en Afrique occidentale et centrale (21 - 23 juillet 1970 à Lagos)

- Réunion du personnel de la CSTR/OUA (23 - 27 juillet 1970) à Lagos
- Groupe régional pour l'Afrique du Comité Consultatif sur l'Application de la Science et de la Technique au Développement (19 - 22 octobre 1970) à Addis-Abéba

Les réunions ci-dessous sont envisagées dans un proche avenir :

### I. REUNIONS TECHNIQUES DONT LA DATE A ETE FIXEE

- Réunion du Conseil d'administration de l'école de la faune
- Quatorzième session du Comité Consultatif sur l'Application de la Science et de la Technique au Développement (15-26 février 1971) à New York
- Réunion du Panel OUA/OIE/FAO d'Experts sur la péripneumonie contagieuse des bovidés (mars 1971) à Paris
- Conférence générale de l'OIE (mai 1971) à Paris
- Quatrième réunion du Conseil Scientifique de l'Afrique (avril 1971) à Lagos
- Onzième session de l'IAPSC (12-15 juillet 1971) à Rabat
- Comité de Coopération Technique dans le cadre du PC.28 (juillet 1971)
- Colloque organisé par la CSTR/OUA sur les facteurs de l'environnement qui influencent le rendement des céréales en Afrique tropicale (juillet 1971) à Dakar
- Réunion de la Commission de la Science, de la Technique, de l'Éducation et de la Santé de l'OUA (août 1971) à Dakar
- Quinzième Session du Comité Consultatif des Nations Unies pour l'Application de la Science et de la Technique au Développement (UNACAST) novembre 1971 à Genève

## II. RÉUNIONS TECHNIQUES DONT LA DATE DEMEURE NON FIXÉE

- 1) Réunion des coordonnateurs et des responsables nationaux chargés du projet conjoint sur la péripneumonie contagieuse des bovidés
- 2) Réunion des directeurs des services vétérinaires
- 3) Réunion des directeurs de laboratoires
- 4) Réunion sur l'application des mesures conservatoires du PC.15
- 5) Comité interafricain sur les sciences de la terre
- 6) Comité interafricain sur l'Établissement des cartes
- 7) Panel Interafricain de Scientifiques sur la Science et la Technologie
- 8) Comité Interafricain sur l'Agriculture et la Mécanisation agricole
- 9) Comité Interafricain pour la Conservation, l'Utilisation et la Mise en valeur de la Nature et des Ressources naturelles
- 10) Comité Interafricain sur l'Océanographie, les Pêches Maritimes et en Eau douce
- 11) Comité Interafricain pour les Matériaux locaux de Construction
- 12) Colloque sur la bilharziose et les maladies connexes
- 13) Technologie alimentaire et conservation des aliments.

## C. LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'AFRIQUE (CSA)

Les trois réunions organisées jusqu'ici par le CSA ont eu lieu successivement à Lagos (décembre 1965) à Addis-Abéba (avril 1967) et au Caire (du 20 au 23 avril 1970).

Pour la plupart, les recommandations issues de ces réunions ont été adoptées par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement et incorporées dans les activités du Secrétariat. Les recommandations issues de la réunion du Caire seront soumises à la présente session de l'Assemblée.

### Composition du Conseil

Le CSA se compose d'éminents scientifiques africains désignés par les Gouvernements des Etats Membres de l'OUA. Jusqu'ici 32 états ont désigné des représentants. Ce sont :

Algérie	Mauritanie
Cameroun	Maroc
République Centrafricaine	Niger
Tchad	Nigeria
Congo (Brazzaville)	Rwanda
Congo (Kinshasa)	Sénégal
Dahomey	Sierra Leone
Ethiopie	Somalie
Ghana	Soudan
Guinée	Tanzanie
Côte d'Ivoire	Togo
Kénya	Tunisie
Liberia	Ouganda
Madagascar	République Arabe Unie
Malawi	Haute Volta
Mali	Zambie

N'ont pas encore désigné de représentants au Conseil les Etats suivants : Lybie, Botswana, Burundi, Gabon, Gambie, Lesotho, l'Ile Maurice, Swaziland et Guinée Equatoriale.

Le Secrétariat Exécutif voudrait lancer un appel à ces gouvernements pour qu'ils procèdent à la désignation au sein du Conseil de leurs représentants ainsi que des membres alternants pour que cet important organe puisse jouer pleinement son rôle de conseiller de l'OUA en matière de science et de technique. Une circulaire a été, à cet effet, envoyée à tous les Etats membres de l'OUA.

La prochaine réunion du CSA aura lieu en Avril 1971. Les Etats membres en seront notifiés très prochainement par le Secrétariat Général.

#### D. BUREAUX TECHNIQUES

L'Organisme chargé de l'exécution de ces programmes sous la direction du Secrétaire Général Administratif se compose du Secrétariat Exécutif et de ses trois bureaux techniques, à savoir :

- le Bureau Interafricain des Sols (BIS)
- le Bureau Interafricain des Ressources Animales (IBAR)
- la Commission Phytosanitaire Interafricaine (IAPSC)

A ces bureaux il faudrait ajouter la Commission Conjointe FAO/DMS/STRC pour l'Alimentation et la Nutrition chargée de la diffusion d'informations en matière de nutrition.

Les fonctions et les activités des Bureaux se résument comme suit :

1. le Bureau Phytosanitaire Interafricain a son siège à Yaoundé (Cameroun). Il a pour rôle d'aider les Gouvernements des pays membres à :

- a) empêcher l'introduction en Afrique des maladies, insectes parasites et autres ennemis de plantes ;
- b) les faire disparaître ou les maîtriser lorsqu'ils existent dans une région, et
- c) les empêcher de se propager.

#### Services rendus

Le Secrétaire aux questions scientifiques (ou son adjoint) se rend périodiquement dans les pays membres pour examiner avec les experts des services publics les difficultés

présentées par les problèmes de protection de plantes.

Il distribue aux Gouvernements des pays membres des documents, circulaires et feuilles de renseignements concernant tous les aspects de l'hygiène de plantes, à savoir législation, répartition géographique des insectes ou des plantes qui leur servent d'hôtes, les risques encourus au cas où ces insectes et plantes nuisibles, maladies et herbes parasites qui n'existent pas en Afrique y sont introduits par des moyens quelconques, l'éducation des voyageurs en matière de risques phytosanitaires, l'organisation des services de protection des plantes, la création de stations de quarantaine phytosanitaire, la formation de personnel phytosanitaire, etc.

Il maintient des rapports étroits avec les autres organisations internationales travaillant dans le domaine de la protection des plantes, et organise des réunions sur des sujets relatifs à ce domaine.

2. Le Bureau Interafricain des Sols (BIS) a son siège à Bangui (République Centrafricaine). Il a pour rôle de :

- se tenir en liaison étroite avec les organismes, services et personnes dont l'activité est en rapport avec la conservation et la mise en valeur des sols en Afrique et hors d'Afrique ;
- tenir à jour une bibliothèque spécialisée ;
- assurer un service d'information sur les questions générales et particulières pertinentes, et
- fournir des listes à jour des spécialistes travaillant en Afrique.

Services rendus

Le Directeur ou son adjoint se rend périodiquement dans les pays membres et participe, en Afrique ou ailleurs, à des réunions concernant la pédologie. Une liaison étroite est maintenue avec les institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations scientifiques appropriées.

Douze "Bulletins analytiques mensuels" sont publiés chaque année, apportant aux personnes intéressées un résumé de 250 à 300 articles scientifiques récents et très importants dans le domaine des sols. Une autre publication, intitulée "Sols africains", est éditée trimestriellement et contient des articles originaux.

Le Bureau fournit, sur demande, des listes de références bibliographiques sur des sujets particuliers. Le service ainsi rendu est d'une grande valeur pour les spécialistes engagés dans un nouveau domaine de recherche et pour les experts se préparant pour une mission d'assistance technique. Le BIS tient également à jour une liste des pédologues travaillant en Afrique.

Ces activités font du Bureau une précieuse "base de départ" pour les missions d'assistance technique et les spécialistes travaillant en Afrique. Les uns et les autres y peuvent rassembler leur documentation de base, ainsi que trouver les noms des chercheurs opérant dans les divers centres où ils se rendent, et des indications sur la nature de leurs activités dans ces centres.

3. Le Bureau Interafricain des Ressources Animales (IBAR) a son siège à Mugugá (Kénya). Il a pour rôle :

- 1. d'instituer et maintenir une procédure uniforme pour la collecte auprès des Gouvernements des pays membres, de statistiques sur les maladies animales indiquant :

- a) les aspects techniques et économiques des maladies contagieuses des animaux et de toutes autres maladies pouvant menacer le cheptel de l'Afrique ;
  - b) la Manifestation et l'évolution de ces maladies ;
  - c) les méthodes de lutte et la prophylaxie appliquées ;
  - d) les travaux de recherche en cours sur ces maladies.
2. d'établir un centre d'information et de documentation pour la diffusion de renseignements à jour ;
  3. d'aider les Etats Membres dans l'application des mesures conservatoires au terme de chaque phase de la campagne contre la peste bovine ;
  4. d'encourager l'élevage et l'amélioration des industries dans les pays membres ;
  5. Développement de l'élevage et organisation de la commercialisation du bétail en Afrique.

### Services rendus

Le Directeur (ou son adjoint) se rend périodiquement dans les pays membres et participe, en Afrique et ailleurs, à des réunions traitant de la santé animale. Le Bureau maintient des rapports étroits avec les organismes internationaux qui se consacrent à des problèmes analogues.

Le Bureau publie trimestriellement le "Bulletin des Epizooties en Afrique". Ce bulletin traite des aspects de la science vétérinaire qui présentent une importance particulière pour l'Afrique. Le Bureau distribue également un "Relevé des débuts de manifestation de maladies animales" portant sur 28 maladies qui présentent un intérêt spécial, et fondé sur les renseignements fournis par les services vétérinaires des Etats membres.

10

Ces renseignements sont également utilisés pour dresser, aux fins de publication, des cartes de répartition géographique de ces maladies. Des extraits sont faits, en vue de leur diffusion, à partir de la documentation vétérinaire publiée dans le monde et des rapports annuels des services vétérinaires africains. Des brochures d'information vétérinaire générale sur une grande variété de sujets intéressants sont préparées aux fins de distribution aux agents vétérinaires sur le terrain, qui ne pourraient autrement accéder facilement à ce genre de documentation.

Une autre fonction très importante du Bureau consiste en l'organisation de stages de formation et de cycles d'études sur des sujets donnés et relevant de sa compétence.

4. Le Bureau des Publications assure la distribution des divers documents émanant de l'ensemble des organes de la CSTR. Son siège se trouve à Niamey, République du Niger.

5. Commission Conjointe FAO/DMS/STRC pour l'Alimentation et la Nutrition en Afrique.

La Commission se trouve à présent à Accra, dans les bureaux de la FAO ; la FAO a fourni un Secrétaire et l'OMS un Secrétaire adjoint. Le mandat de cette Commission consiste à :

- a) assurer à l'échelon interafricain une liaison dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, particulièrement en ce qui concerne le rassemblement, l'analyse et la diffusion des informations ;
- b) effectuer une revue pratique des problèmes alimentaires et nutritionnels en Afrique, attirer l'attention de la FAO, de l'OMS, de la STRC et des membres de la Commission sur les priorités et leur conseiller les solutions appropriées à ces problèmes.

Le Secrétariat de la Commission est chargé de rassembler et de distribuer les informations disponibles en Afrique dans le domaine de la nutrition et d'analyser, après étude, les informations ainsi recueillies afin qu'elles puissent servir de base à la planification et à l'exécution des programmes alimentaires des différents gouvernements. L'action dans ce domaine doit, en outre, chercher à favoriser la standardisation des méthodes d'enquête pour obtenir des résultats uniformes pour l'ensemble du continent. En plus du rôle qui consiste à favoriser les études relatives au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la prophylaxie des maladies d'origine nutritionnelle, le Secrétariat doit chercher à promouvoir la formation du personnel, les travaux de recherche et l'établissement de rapports sur tous les problèmes posés dans ce domaine en vue de dégager des recommandations à l'adresse des gouvernements membres. La Commission publie périodiquement un bulletin sur la nutrition intitulé : "L'Alimentation et la Nutrition en Afrique".

Il a été demandé à la Commission d'entreprendre ou d'aider à :

- i) la planification et l'établissement de programme d'alimentation et de nutrition dans les pays africains ;
- ii) l'adoption des méthodes standards d'enquête sur l'alimentation et la nutrition aux fins d'obtenir des résultats comparables au niveau du continent africain ;
- iii) la détection, le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies d'origine diététique ;
- iv) la formation de diététiciens dans les Instituts de Recherche des Universités africaines ;
- v) la recherche dans le domaine de l'alimentation et l'adoption de techniques modernes pour la transformation, la conservation des denrées alimentaires ainsi que pour leur emmagasinement.

.../...



Liste des fonctionnaires de la catégorie professionnelle du  
Secrétariat Exécutif et de ses bureaux secondaires

	<u>Noms</u>	<u>Nationalité</u>
Secrétaire Exécutif .....	A.O. Odelola	Nigéria
Secrétaire Exécutif Adjoint....	P.M. Diouf	Sénégal
" " " .....	A.H.A. Razik	R.A.U.
Chef Comptable .....	V.K. Acquah	Ghana
Directeur I.B.A.R. ....	Dr. P.G. Atang	Cameroun
Directeur Adjoint I.B.A.R. ....	Dr. M. Sall	Sénégal
2ème Directeur Adjoint I.B.A.R.	P. Nderito	Kénya
Fonctionnaire de la production animale	O. Adeniji	Nigeria
Secrétaire scientifique I.B.A.R.	P. Katondo	Tanzanie
Directeur, IAPSC .....	E. Milla	Cameroun
Directeur Adjoint, IAPSC .....	Dr. P. Adoh	Ghana
Directeur, B.I.S. ....	vacant	
Directeur Adjoint B.I.S. ....	Dr. Rasheed	R.A.U.
Documentaliste .....	Vacant	
Chef des Publications .....	"	
Chef Adjoint des Publications..	"	

Ces fonctionnaires de la catégorie professionnelle sont assistés de 60 employés subalternes allant du Secrétaire bilingue au Comptable adjoint en passant par les messagers. 3 cadres de la catégorie professionnelle sont requis à Lagos, 2 à Nairobi, 2 à Bangui, 3 au Bureau des Publications et 3 à Yaoundé. Nous avons aussi besoin de 10 secrétaires du cadre moyen. Ce personnel est nécessaire pour maintenir le rythme de nos activités. Au fur et à mesure que le rayon de nos activités s'accroît, notre besoin en cadres scientifiques se fait de plus en plus sentir.

---

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1971-06

# Administrative Secretary-General's report on the Executive Secretariat of the STRC to the Council of Ministers

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7642>

*Downloaded from African Union Common Repository*